



Avis consultation débit réservé en Durance

En date du 18 Mai dernier, vous nous informiez de la disponibilité des rapports de synthèse de suivi produits par EDF entre 2014-2019 visant à évaluer les gains environnementaux d'un relèvement du débit réservé en Durance conformément aux exigences des articles L.214-18 et R.214-111 à R.214-113 du Code de l'environnement. Vous nous informiez également que ces suivis avaient été prescrits afin de réévaluer, si nécessaire, les débits à réserver en rivière. A ces titres, vous sollicitez aujourd'hui notre avis et nous vous en remercions. Voici donc ci-joint notre réponse à ce sujet majeur pour la Durance.

En dehors du tronçon Bonpas et plus particulièrement du débit réservé laissé en Durance au mois de Juillet à Septembre qui correspond au 40^{ème} du module et non au 20^{ème} du module comme règlementairement prévu, nous ne pouvons pas remettre en cause directement la conformité des débits réservés laissés en Durance depuis Espinasses au regard des dispositions et exemptions prévues par l'article L.214-18 du Code de l'environnement.

En ce qui concerne donc dans un premier temps spécifiquement ce tronçon et ces valeurs de débit réservé sur les mois de Juillet à Septembre. Nous souhaiterions qu'EDF revise à la hausse ce débit afin qu'il soit conforme aux attentes du Code de l'environnement et donc au moins égal au 20^{ème} du module. En effet, entre les mois de Juin à Juillet on passe de 15m³/s à 4,7m³/s alors que nous sommes en pleine période de montaison pour les anguillettes et sur une phase de reproduction et d'éclosion des juvéniles pour l'Alose feinte de Méditerranée notamment. De fait, cette baisse importante du débit réservé qui arrive en plein été et période d'étiage du débit en Durance est problématique pour plusieurs raisons : elle entraîne une augmentation de la thermie du cours d'eau qui n'est pas favorable à l'Alose feinte de Méditerranée notamment pendant sa phase de reproduction et d'éclosion des juvéniles. De la même manière, elle peut engendrer des exondations de frayères à Aloses.

Dans un second temps, pour le reste, nous ne partageons pas complètement les conclusions apportées par EDF, notamment sur la partie basse Durance, que nous jugeons quelques peu hâtives et incomplètes. Aussi nous vous proposons de donner notre avis par tronçons au regard des conclusions apportées par EDF et issues de la synthèse de ces suivis et des perspectives envisagées.

Tronçons Espinasses et la Saulce : nous partageons pleinement les effets positifs de ce relèvement du débit réservé et des pulses hydrauliques sur les espèces salmonicoles notamment. Sur les macro-invertébrés on ne peut pas dire que cela n'a pas eu d'effet également mais les indices étant déjà bons à très bons pour ces espèces il est évident que le relèvement du débit réservé ne pouvait permettre de les améliorer.

Pour autant, au regard des préconisations d'actions issues du PDPG révisé en 2019 par la Fédération des Hautes Alpes, il serait nécessaire de définir des débits minimums biologiques pour les espèces repère et cibles de ces contextes piscicoles, ainsi qu'un protocole d'étude pour la délivrance de véritables débits biologiques à l'aval des ouvrages hydroélectriques qui puisse être partagé et qui ne se réfère pas uniquement à l'hydrologie du cours d'eau (20^{ème} ou 10^{ème} du module). Ceci notamment afin d'évaluer plus objectivement une éventuelle nécessité de réhausse du débit réservé actuel. Il est également important de travailler sur la diversification des habitats ainsi que sur l'amélioration de la fonctionnalité des ripisylves.

Enfin, il est à noter que le PDPG des Hautes Alpes préconise également une pulse avant reproduction pour l'Apron comme envisagé par EDF sur le tronçon La Saulce mais également une pulse avant reproduction pour la Truite Fario, ce qui n'est apparemment pas réalisé actuellement sur ce tronçon où seul l'Apron a été ciblé.

Aussi, à la vue des résultats de synthèse de ces suivis pour ce secteur, il serait intéressant de revoir les espèces cibles pour le tronçon La Saulce et de prévoir en plus une pulse avant reproduction de la Truite Fario. Bien évidemment, il est nécessaire, et c'est le cas pour l'ensemble des tronçons, comme nous le rappellerons in fine, de poursuivre ces suivis afin d'évaluer les effets sur un temps plus long, notamment par rapport au fait que les communautés piscicoles nécessitent un temps plus long pour répondre à une amélioration de la qualité de leur milieu.

Tronçon Saint Lazare : nous partageons pleinement les effets positifs de ce relèvement du débit réservé sur les peuplements piscicoles comme les invertébrés.

Tronçons Escale/Cadarache/Mallemort : si nous partageons pleinement les gains pour les invertébrés et l'Apron, nous ne partageons pas les conclusions que nous jugeons un peu hâtives d'EDF en ce qui concerne les peuplements de cyprinidés rhéophiles. En effet, il est difficile de conclure quant à la baisse de leur dynamique alors même que nous constatons une grande variabilité interannuelle. Il nous semble important de pérenniser ce suivi et de comparer les résultats obtenus à une chronique de données antérieure plus longue également afin de mieux évaluer l'effet positif, nul ou négatif d'un relèvement du débit réservé sur ces espèces piscicoles.

Il est à noter qu'à partir de Mallemort, le régime actuel de restitutions vis-à-vis de la problématique de rejet dans l'Etang de Berre est un facteur fortement limitant pour permettre de voir une nette amélioration des peuplements piscicoles à partir de ces tronçons.

Pour autant, nous constatons que le relèvement du débit réservé a déjà eu un effet notable à la fois sur les populations d'Aprons mais également sur les invertébrés, alors même que cela n'était pas attendu par EDF.

Les rapports annuels de suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort montrent également que le relèvement du débit réservé a contribué à l'augmentation des effectifs d'anguillettes sur Mallemort quand bien même là encore des variations interannuelles existent, du fait notamment de la variabilité du stock mais surtout de l'attrait de la Durance à la confluence avec le Rhône et de la sélectivité des ouvrages à l'aval (seuils 66, 67, 68 et Bonpas) qui varient avec l'hydrologie (apparition de nouvelles zones de reptation sur les parements en aval des seuils etc.).

Selon nous, il est donc important aux vues de l'ensemble de ces résultats, d'ajouter l'Apron comme espèce cible sur ces secteurs, d'autant qu'une extension du suivi Apron est prévu sur la basse Durance dans le cadre des perspectives présentées et d'ajouter également les espèces migratrices amphihalines, et à minima l'Anguille européenne et l'Alose feinte de Méditerranée.

Tronçon Bonpas : nous partageons pleinement les gains observés pour les invertébrés et l'Apron. En ce qui concerne les cyprinidés rhéophiles, là encore selon nous ce sont les facteurs limitants résiduels majeurs qui ne permettent pas d'apprécier le gain positif d'un relèvement du débit réservé pour ces espèces, dont la dynamique fluctue également de manière interannuelle.

En ce qui concerne les espèces cibles, là encore nous pensons qu'il est important d'ajouter les espèces migratrices amphihalines et à minima l'Anguille européenne et l'Alose feinte du Rhône. A la vue des résultats obtenus, il nous semble important également d'ajouter l'Apron.

Plus globalement, nous regrettons et ne comprenons pas pourquoi les espèces migratrices n'ont pas été ajoutées aux espèces cibles sur la basse Durance.

Nous rappelons que ces espèces sont les sentinelles du bon état des milieux aquatiques. Elles sont intégratrices de l'ensemble des pressions exercées sur le milieu aquatique que cela soit sur le plan physico-chimique (qualité des eaux en lien avec le succès de reproduction ou l'accès à des ressources trophiques de qualité), ou sur le plan continuité (libre accès aux secteurs considérés) ou sur le plan de la gestion quantitative de la ressource en eau (qui joue sur la qualité des zones de reproduction : en termes d'écoulement, de thermie et d'oxygénation qui conditionnent le succès reproducteur). La présence de ces espèces témoigne de la réussite des mesures de gestion mises en œuvre à l'échelle d'un bassin versant de la mer jusqu'aux secteurs les plus amont.

Nous rappelons également que l'Anguille européenne est en ZAP jusqu'à Cadarache au PLAGEPOMI 2016-2021 et que l'Alose feinte de Méditerranée comme la Lamproie marine sont quant à elles en ZALT jusqu'à Mallemort. Nous ajoutons à cela que le prochain PLAGEPOMI 2022-2027 prévoit de faire passer l'Alose feinte de Méditerranée en ZAP jusqu'à Mallemort et en ZALT jusqu'à Pertuis. Les enjeux migrateurs sont donc forts en Durance et devraient être intégrés aux suivis orchestrés par EDF. D'autant que les données ne manquent pas et mériteraient par ailleurs également d'être citées et décrites dans ces rapports de synthèse : suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort, suivi du front de colonisation de l'Anguille en basse Durance, suivi de la reproduction des Aloses en aval du seuil de Callet qui a été repris et poursuivi depuis 2018 par notre réseau associatif etc.

Enfin, nous jugeons un peu trop hâtives les conclusions d'EDF indiquant qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter de nouveau le débit réservé en Durance aux vues des débits mensuels minimaux naturels qui sont bien supérieurs au débit réservé et de la médiane qui se situe à 60,8 m³/s à la station de Saint-Paul-les-Durance, des résultats de suivis obtenus et enfin dans une vision globale et intégrée de gestion en sachant que d'importants travaux vont être menés dans les années futures sur ce secteur (restauration écologique de la basse Durance depuis le seuil de Courtine jusqu'à Bonpas, lissage des débits de restitution pour atténuation des « phénomènes d'éclusées », recharges sédimentaires etc.) et qu'ils auront un effet notoire sur l'hydromorphologie et la fonctionnalité de la basse Durance.

Il nous semble donc qu'un relèvement encore plus important du débit réservé (et à minima sur la période de Juillet à Septembre pour les raisons indiquées ci-dessus) aura donc des effets positifs sur le moyen et long terme également sur cette partie de la Durance en offrant notamment plus de surface d'habitats favorables et une plus grande fonctionnalité. Il devrait également permettre d'amoinrir encore davantage les phénomènes d'éclusées résiduels du fait du lissage des débits de restitution à venir et d'avoir une meilleure homogénéité en termes de débit laissé à la rivière sur l'ensemble de son linéaire depuis Espinasses jusqu'à Bonpas (effectivement certains tronçons bénéficient déjà d'un débit réservé approchant le 10^{ème} du module sur une grande partie de l'année, ce qui entre également en compte dans les résultats présentés).

Enfin, afin d'objectiver pleinement les effets escomptés d'un nouveau relèvement du débit réservé, il nous semble important de mettre en œuvre une modélisation fine qui puisse nous permettre de mieux visualiser les surfaces d'habitats gagnés au regard de ce relèvement de débit réservé mais également des nombreux projets de restauration écologique prévus notamment en basse Durance. Il nous paraît important également, comme indiqué par la Fédération des Hautes Alpes dans son PDPG pour les secteurs de Moyenne Durance, d'étendre la définition de débits minimums biologiques et de définir un protocole d'étude partagé afin de délivrer de véritables débits biologiques à l'aval des ouvrages hydroélectriques sur l'ensemble de la Durance.

Il est également important de pérenniser les pulses de décolmatage sur les différents tronçons où des effets positifs ont été constatés et à chaque fois que nécessaire (colmatage > 3).

Comme il est important selon nous de pérenniser ces suivis et de les coupler avec les suivis qui seront mis en place dans le cadre des projets de restauration écologique afin d'en diminuer les coûts et de réviser la liste des espèces cibles par tronçon au regard à la fois des changements biotypologiques que ce 1^{er} relèvement de débit réservé a induit mais également aux enjeux présents (cas de l'Apron et des espèces migratrices sur la basse Durance).

Espérant que ces éléments pourront être pris en considération par EDF ainsi que les services de l'Etat et vous en souhaitant bonne réception.

Le Président de l'ARFPPMA PACA, la FD 13 et MRM



Lue ROSSI